

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/04/2019

PRESENTS : MM. BOULANGER, POUQUET, CUBERTAFON, COMBROUX, CHATELIER, MERILLOU, DELAGE, MMES PERETTI, MAILLER, PEYRAMAURE, GAY, CHABRELIE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : ISASCA F., REYNAUD G., POLTORAK J., MAILLER N., POUQUET A.

Pouvoirs : G. REYNAUD donne pouvoir à P. COMBROUX

J.POLTORAK donne pouvoir à M. PERETTI

A. POUQUET donne pouvoir à S. MERILLOU

M. PERETTI a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 29 mars 2019

Mise aux voix : le procès-verbal du 29 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Attribution du marché de travaux de raccordement de la maison médicale au réseau de chaleur

Vu les 2 offres reçues,

Vu le rapport de la commission d'attribution,

Il est proposé d'attribuer le marché à l'entreprise ayant remis l'offre la mieux disante en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation : prix 60 %, valeur technique 40 % :

- SARL DELCAMBRE pour un montant de 31 954,83 € HT.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

3. A/ Budget principal

Vote des taux des taxes directes locales

Il est proposé de maintenir les taux suivants :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	1 071 000	10.00 %	107 100 €
Taxe foncière bâti	807 300	24.39 %	196 900 €
Taxe foncière non bâti	61 700	96 %	59 232 €
Produit fiscal attendu			363 232 €

Pour mémoire en 2018, le produit fiscal obtenu était de 361 715 €.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité

Attribution des subventions aux associations

Voir tableau.

Attribution des subventions pour les voyages scolaires

Vu les demandes d'aides financières pour les voyages scolaires :

- La Plagne 3 élèves du Lycée Giraud de Borneil : 378 € de reste à charge des familles,
- Naples : 1 élève du lycée Darnet 390 € de reste à charge de la famille,
- Poitiers : 1 élève du lycée Darnet : 100 € de reste à charge de la famille,
- Paris : 10 élèves du collège de Lanouaille : 227 € reste à charge des familles

Participations proposées : 50 € par élève quelque soit le montant du reste à charge.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion 2018 puis du compte administratif 2018

Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 174 341,53 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 145 580,19 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 28 761,34 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 59 235,46 €

Résultat de l'exercice : déficit de 34 048,20 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 25 187,26 €

Besoins sur restes à réaliser : 63 880 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 174 341,53 € et présente un déficit d'investissement de 59 235,46 € un besoin sur restes à réaliser de 63 880 € soit un besoin de couverture de 123 115,46 €, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Affectation à la section d'investissement pour couvrir le déficit et les besoins sur restes à réaliser : 123 115,46 au compte 1068

Report en recette de fonctionnement de la différence : 51 226,07 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 923 530,07 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 325 650,83 €

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

B/ Budget annexe Halle des sports

Approbation du compte de gestion 2018 puis du compte administratif 2018

Monsieur CHATELIER préside la partie de la séance consacrée au vote du compte administratif.

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 20 512,40 €.

Résultat de l'exercice : excédent de 18 550,67 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : excédent de 1 961,73 €

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 11 563,27 €

Résultat de l'exercice : excédent de 6 985,22 €

Résultat reporté de l'exercice précédent : déficit de 18 548,49 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif :

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 20 512,40 € et présente un déficit d'investissement de 11 563,27 €, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat suivante :

Affectation à la section d'investissement pour couvrir le déficit : 11 563,27 compte 1068

Report en recette de fonctionnement de la différence : 8 949,13 compte 002

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

Vote du budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 41 949.13 € ;

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 27 063.27 €

Mise aux voix :

4. Marché de travaux d'aménagement de logements locatifs et salle de réunion

Vu l'étude de projet présentée par le maître d'œuvre,

Il est proposé d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation des marchés et de solliciter l'aide financière du Conseil départemental sur la base de l'estimation financière.

Mise aux voix : adopté à l'unanimité.